

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTAUBANMairie  
82130 LAFRANCAISE

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## Délibération n° 4

Objet : Création emploi  
contractuel Cuisine  
centrale

Date de convocation

8 octobre 2024

Date d'affichage

8 octobre 2024

Nombre de membres en  
exercice :

17

Nombre de présents :  
9

Nombre de votants :  
10

La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2  
mois à compter de sa notification  
ou de sa publication

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre  
Le 15 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain  
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL,  
Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme  
Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procuration : M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme  
Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick THOMAS, Mme  
Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de  
répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la Cuisine Centrale  
concernant l'expérimentation d'un nouveau service pour la création et la livraison des  
repas et des goûter pour les crèches intercommunales, il conviendrait de créer l'emploi  
suivant :

| Période                                             | Nbre<br>emploi | Grade                | Nature des<br>fonctions                                    | Temps de travail<br>hebdomadaire |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au<br>31 décembre 2025 | 1              | Adjoint<br>Technique | Cuisinier (repas<br>crèche) et<br>remplacement<br>portage. | 35 heures                        |

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en  
référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade et pourra être complétée par le régime indemnitaire  
en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;  
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au  
recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;  
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de  
l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la  
collectivité (CCAS de Lafrançaise) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année  
en cours.

- A D O P T E E -

LE PRÉSIDENT  
T. DELBREIL

La Secrétaire de séance  
Colette VERDOUX